

septembre 2013

la
cgt

Culture
SGPA

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Douche froide...

Edito

Quand on est ministre de la République, il doit y avoir aussi, comme tout le monde, des jours où on aurait mieux fait de rester au lit... C'est peut-être ce que s'est dit la ministre de la Culture et de la Communication, ce lundi 9 septembre, car la signature de l'accord sur la réduction de l'emploi précaire à l'Inrap s'est transformée en douche froide. A la lecture de la déclaration de l'intersyndicale archéologie, les visages se sont crispés.

Crispés... pourquoi ? Parce que lorsqu'on prend une mesure qui va dans le bon sens et que l'on veut la mettre, à juste titre, au crédit de son action politique, il est difficile d'entendre le reste !

Le reste, c'est la gravité de la situation en archéologie préventive aujourd'hui. Car à l'heure où l'on autorise 160 recrutements sous CDI à l'Inrap d'ici le 1^{er} janvier 2016, la concurrence est de plus en plus féroce. A tel point que pour gagner ou conserver des parts de « marché » le dumping scientifique et/ou social est devenu la règle d'or de cette discipline !

Aujourd'hui, nous sommes rentrés dans l'ère de l'archéologie préventive low-cost et il est fort probable, si la situation ne change pas en profondeur, qu'à peine le recrutement de 160 CDI terminé, ils voudront licencier à l'Inrap !!! (cf. rapport de la Cour des Comptes)

Par contre, ce qui n'est pas low-cost en tout cas, ce sont les millions d'euros de bénéfices que la quinzaine de personne qui détiennent les entreprises privées d'archéologie préventive se sont attribué en quelques années. Et comme cela ne suffit pas, pourquoi ne pas leur filer en plus des financements publics pour faire de la recherche... Merci Madame Fioraso !

Le reste c'est aussi, l'attaque des prescriptions systématiques de diagnostics sur les grands travaux... attaque que le gouvernement précédent n'avait pas osé lancer !

Le reste, c'est aussi bien entendu, l'attitude du directeur général des Patrimoines, nommé par Aurélie Filippetti, idolâtre de la loi de 2003 et de l'archéo-business qui accomplit sa mission non pas à visage découvert, mais en sous-marin : en travaillant à une loi manifestement ouverte à toute proposition pour peu qu'elle ne remette pas en cause le principe de la sacro-sainte concurrence.

En mettant une chape de plomb sur le débat qu'elle nous avait promis « sans tabou ni a priori », la ministre de la Culture entérine la fin programmée de l'archéologie préventive.

Car en maintenant un système où les dérives ne font que croître de façon exponentielle, il est indéniable qu'une crise sans précédent va éclater d'ici peu, 2 à 3 ans au maximum ! Les détracteurs de l'archéologie préventive, ceux qui disent qu'elle nuit au bon développement économique du pays n'auront plus grand chose à faire pour achever la bête !

Ce jour là, ce sera la douche froide pour tous les archéologues de France !!

Pétition pour en finir avec la concurrence commerciale en archéologie préventive

SGPA CGT-Culture – SUD Culture Solidaires – SNAC- FSU – CNT-CCS

Depuis dix ans, la sauvegarde du patrimoine archéologique est soumise à la règle de la concurrence commerciale. Rapidement des entreprises privées se sont précipitées sur ce nouveau marché. Par le biais de stratégies immobilières sophistiquées et en s'octroyant de confortables dividendes, une poignée d'actionnaires s'est enrichie sur le dos du patrimoine archéologique, avec des taux de profit qui dépassent ceux de l'industrie du luxe.

Aujourd'hui le bilan est accablant, la collaboration scientifique a fait place à la concurrence commerciale. Les personnels de l'archéologie, du public comme du privé, se voient imposer, s'ils veulent obtenir les « marchés » de laisser se dégrader leurs conditions de travail et de sacrifier la qualité scientifique des opérations. Que l'on soit attaché à la recherche et à la sauvegarde du patrimoine ou que l'on raisonne simplement en termes de dépenses publiques, le constat est le même.

Il est temps d'arrêter le massacre !!!!

Nous, personnels de l'archéologie, exigeons l'abandon immédiat de ce système qui fait peser une menace mortelle sur notre discipline.

L'archéologie n'est pas une marchandise !

NOM	Prénom	Organisme de rattachement	Région/ Affectation	Signature

**Pétition à signer, à faire signer et à renvoyer, par fax au 01 40 15 51 77,
par mail à sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr,
ou par courrier à : CGT-Culture 61, rue de Richelieu 75 002 Paris.
Cette pétition sera déposée auprès de la ministre de la Culture.**

Archéologie : 1 pas à gauche..., 2 pas à droite !!

Aujourd'hui 9 septembre 2013, les organisations syndicales représentatives à l'Inrap étaient conviées en grande pompe au ministère de la Culture et de la Communication pour signer avec la direction de l'Inrap, en présence d'Aurélie Filippetti, l'accord de réduction de l'emploi précaire à l'Inrap adopté à l'unanimité par les OS le 5 septembre dernier au Comité technique central. Après la signature de l'accord, l'intersyndicale a fait la déclaration suivante en réponse au courrier de la ministre à la Cour des comptes :

« Madame la ministre,

La signature d'un accord qui permettra à des dizaines de nos collègues de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée devrait être une occasion de se réjouir, même si il est en deçà des revendications de l'intersyndicale et des personnels ainsi que de la loi. Malheureusement les choix politiques que vous nous annoncez par le biais de la Cour des comptes viennent ternir une décision qui va dans le bon sens.

Soyons clairs : la fête est gâchée. Les errements qui ont suivi le discours de Saint-Remy-de-Provence auraient pu passer pour une série de maladresses, d'oublis, d'imprécisions, à titre d'exemples : composition de la commission chargée d'élaborer le livre blanc, travail de cette commission qui « omet » d'envisager l'hypothèse d'en finir avec l'archéologie mercantile et concurrentielle, documentation fournie au comité technique de la direction générale des patrimoines du 7 juin.

A chaque fois cela aurait pu, ne pas être votre faute. Mais, grâce à la Cour des comptes, aujourd'hui les masques tombent. Vous avez osé !

Vous avez osé faire le choix idéologique de garantir en France la possibilité de faire du profit financier sur le dos de la protection du patrimoine archéologique et des deniers publics, au détriment des conditions de travail des archéologues et de la qualité scientifique des opérations. Vous avez fait le choix de la concurrence commerciale pour les fouilles archéologiques, et ce choix, vous l'avez fait de la manière la plus inconsiderée qui soit : nous passerons l'annonce faite par le biais de la Cour des comptes car peut être qu'une fois de plus cela n'est pas votre faute, mais nous ne pouvons pas occulter le fait que seules les propositions du livre blanc ont été examinées par votre administration. Pire vous n'avez pas écrit une seule ligne pour justifier, expliquer, argumenter cette décision. Même les pires ennemis du service public se sont toujours évertués à ouvrir un semblant de débat, à fournir un minimum d'arguments.

Sans la remise en cause de ce système concurrentiel, qu'en sera-t-il du pôle public que nous appelons de nos vœux ?

Et la recherche, parlons-en ! Alors que certains arbitrages sont actés par votre réponse et celle de votre collègue ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous sommes toujours en attente d'une réunion sous l'égide de vos deux Cabinets...

Et même sur la seule proposition que tout le monde réclame, la propriété publique du mobilier archéologique, alors que vous nous aviez affirmé au musée des arts décoratifs que vous porteriez cette mesure, votre administration fait machine arrière...

Madame la ministre, aujourd'hui nous prenons acte de ce qui n'est autre qu'une déclaration de guerre. Nous sommes affligés de constater qu'il nous faudra nous battre pour obtenir simplement que vous teniez vos engagements de Saint-Rémy-de-Provence. »

Déclaration intersyndicale (SGPA CGT-Culture – SUD Culture Solidaires – SNAC- FSU – CNT-CCS)

Pour accéder au référé de la Cour des comptes et aux réponses des ministres de tutelles (ministre de la Culture et de la Communication et ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche) :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/L-Institut-national-de-recherches-archeologiques-preventives>



Le Droit des agents

Emploi, déprécarisation à l'Inrap : Où en est-on ?

La signature de l'accord social ce 9 septembre marque enfin l'aboutissement d'une longue bataille. Commencée en 2010, cette lutte a nécessité en préalable l'abrogation du CDA (contrat d'activité) qui devait entériner sur du très long terme l'utilisation de l'ultraprécarité à l'Inrap. Bien entendu, l'accord signé ne répond pas complètement aux attentes des personnels et des revendications de l'intersyndicale, tant sur le volume que sur les modalités de recrutement, mais autoriser l'Institut à déprécariser 160 personnes est une mesure qui va dans le bon sens et qui changera la vie de nombreux de nos collègues...

Le résultat d'une politique du jetable !!!

Ces dernières années, l'absence de plans de recrutement régulier est le résultat non seulement d'une politique de l'ancien gouvernement mais aussi de l'ancienne direction de l'établissement. Pendant toutes ces années, il a été impossible de parler sérieusement de GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) alors que cela rentre dans les compétences des Comités techniques. Cette absence de dialogue social n'avait qu'un but : éviter de parler des besoins permanents et donc des emplois permanents qui allaient avec.

Pendant ce temps, la fragmentation des contrats allait bon train et au lieu d'essayer d'assurer un maximum de contrats à chaque précaire pour lui donner un peu de stabilité, la planche à contrats pour primo-arrivants tournait à fond au 7 rue de Madrid, histoire de faire croire qu'il n'y avait pas de besoins permanents pourvus par des emplois sous CDD...

Ce n'est pas parfait... loin de là !

Comme toute mesure globale, elle s'accompagne de son lot de frustration immédiate, pour ceux qui sont exclus du dispositif, et à venir, pour ceux qui y ont accès et qui ne seront pas recrutés d'ici au 1er janvier 2016. De plus, elle ne règle pas totalement la précarité à l'Inrap.

Pourtant, ce qui est très important aussi, c'est l'engagement de la direction générale, sous couvert du Cabinet de la ministre de la Culture, de saturer le sous-plafond d'emplois CDI et donc de remplacer tous les départs naturels dans les années à venir. Cela va permettre à l'Inrap d'ouvrir plusieurs dizaines de postes en plus de ceux liés à la réduction de l'emploi précaire.

Une mécanique un peu complexe... mais où tout le monde peut candidater

D'ici le 1er janvier 2016, trois plans de recrutements vont être organisés, d'une part, pour réduire l'emploi précaire et, d'autre part, pour remplacer les départs naturels. La Direction générale a décidé de procéder à un seul plan de recrutement annuel pour les deux mécaniques. Tous les agents, CDD comme CDI, pourront donc postuler sur tous les postes ouverts, selon les dispositions du décret 2002-450 des personnels de l'Inrap (mutations, promotions, recrutements en interne et en externe, nominations au choix). **Mais même si tous les postes sont ouverts à tous les agents, il y aura, au minimum, 160 agents du vivier qui seront recrutés à l'issue de ces trois plans, c'est l'engagement de la direction générale pris par la signature de l'accord.**

L'emploi à l'Inrap... une bataille de tous les jours contre la concurrence commerciale !

Il ne faut pas oublier que, ces dernières années, les tutelles, obnubilées par la volonté de flinguer l'Inrap, se sont évertuées à contraindre son plafond d'emploi pour l'empêcher de répondre aux appels d'offres et ainsi permettre la création et le développement des boîtes privées. Les emplois qui sont dans ces entreprises privées, sont autant d'emplois qui auraient dû abonder les services publics de l'archéologie...

Se battre pour la fin de ce système concurrentiel, c'est le meilleur moyen de se battre pour obtenir des emplois pour le service public de l'archéologie et donc pour l'Inrap !!

En bref

Indemnité d'insalubrité

Alors que la direction générale nous annonce qu'une solution est en passe d'être trouvée pour régler le problème de l'attribution de la prime de vie chère pour les personnels affectés dans les DOM, le SGPA CGT n'a pas manqué de lui rappeler qu'il y avait toujours en suspens le versement de l'indemnité dite d'« insalubrité ». Les personnels attendent toujours d'en voir la couleur alors qu'elle a été plusieurs fois inscrite au budget de l'établissement... A bon entendeur !

■ **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture** ▶ septembre 2013

■ Nom : Prénom :

■ Adresse : Région :

■ Tel : Email : INRAP SRA Autre :

■ **A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr**

■ **Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>** 4